

Quelle réflexion d'institution pour mettre en place une démarche palliative ?

Maison de retraite « La Calèche » - Aix.en.Provence

Directrice: Sylvaine Jennaco

Infirmière référente: Christine Rosoli

Médecin coordinateur: Bernard Blanc

Présentation de l'établissement:

- Statut d'établissement privé
- 75 lits installés
- Mars 2003 signature de la convention tripartite
- GIR pondéré moyen: 740
- 16 aides soignantes (14 de jour et 2 de nuit)
- 2 infirmiers temps-pleins + 1 tiers de temps + une IDE référente temps plein
- 1 médecin coordonnateur 1/3 temps
- 1 gérant et 1 directrice

Projet d'établissement:

- Les soins palliatifs avant la tripartite.
- Réflexion lors de la rédaction du projet de soins.

Difficultés rencontrées:

- Mise en place des équipes +++
 - Intérimaires
 - Jeunesse des équipes
- Attitudes très variables des médecins libéraux
- Absence de permanence de soins: pas d'IDE la nuit, pas de gériatre joignable 24h/24
- **Locaux:** chambres doubles, absence de pièce d'accueil pour les familles, pharmacie peu adaptée.....

DONC démarrage difficile

Réelle naissance du projet de soins palliatifs

- **Prise de conscience de la nécessité d'un projet de soins palliatifs.**
- **Population touchée par une telle démarche.**

En pratique:

- **Groupes de paroles et réflexion.**
- **Notion d'A.S référentes.**
- **Très vite: les frustrations:**
 - **Insuffisance de personnel financé par les tutelles.**
 - **Manque de formation**
 - **Nécessité de groupe de paroles avec l'intervention d'un professionnel.**
 - **Problèmes au quotidien: médicaments, locaux,**
- **Mais aussi: nos points forts.**

Conséquences d'une telle démarche sur la vie de

l'établissement:

- Reconnaissance du travail de l'équipe.
- Meilleur investissement professionnel.
- Rapports différents avec les familles.
- Effet boomerang .

Médecin

et soins palliatifs en E.H.P.A.D

- **Médecins libéraux extérieurs:**
 - **Satisfaits:** travail en équipe, se sentent épaulés
 - **Pas toujours évident :** manque de disponibilité
- **Médecin coordinateur:**
 - Organisation d'une continuité dans les soins,
 - Organisations de staffs avec les équipes,
 - Lien avec les médecins libéraux et les autres structures

CONCLUSION:

- **En conformité avec le décret de loi publié en Février:**

Actuellement nous travaillons très concrètement sur ces différents axes:

- L'ensemble des mesures propres à assurer les soins palliatifs que l'état des personnes accueillies requiert.
- Les plans de formation spécifique des personnels.
- Les actions de coopération avec les réseaux.

● **Nos objectifs:**

- Ouvrir notre établissement vers l'extérieur et rompre l'isolement.
- Mieux communiquer sur le travail effectué et l'éthique de l'établissement, notamment auprès des tutelles afin de modifier les relations existantes pour mettre en place un véritable partenariat entre nous.